

# **REGLEMENT ANNEXE CRITÉRIUM LOISIR FUTSAL**

## **SAISON 2026 - 2027**

Ballon spécifique (rebond limité) – Terrain de hand – Temps de jeu : 2X30'

### **Article 1 : Organisation**

Le Critérium loisir Futsal Séniors est ouvert à tous les Clubs affiliés à la FFF et aux associations ayant une section futsal avec des joueurs licenciés « Licence Futsal ».

La gestion de ce challenge est confiée à la Commission du Football Diversifié du District du Cher qui définit le calendrier, les lieux et les horaires des rencontres.

Une feuille de match est remplie par équipe et à chaque journée. Elles seront à retourner au District du Cher par le responsable d'équipe du club recevant.

Les clubs devront être en mesure de fournir les licences qui pourront être exigées par les arbitres ou responsables d'équipes qui vérifieront l'identité des joueurs avant le début de la rencontre. Un joueur ne présentant pas de licence « futsal » ne pourra pas participer.

### **Article 2 : Déroulement**

Le Critérium se déroule sur 1 phase de matchs « aller/retour » à 8 équipes soit 14 journées

- 
- Durée d'un match :  
⇒ 1 x 30 minutes

L'arbitrage sera confié à un bénévole du club recevant.

Le règlement de la pratique Futsal départemental devra être respecté.

### **Article 3 : Classement et partage**

Les classements sont établis de la manière suivante :

- |                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| - Match gagné à la fin du temps réglementaire | 3 points |
| - Match nul à la fin du temps réglementaire   | 1 points |
| - Match perdu à la fin du temps réglementaire | 0 point  |

En cas d'égalité entre deux équipes, elles seront départagées en fonction du résultat les ayant opposées.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes ou entre équipes de poules différentes, elles seront départagées en fonction :

- de la différence entre le nombre total de buts marqués et de buts encaissés
- de la meilleure attaque
- de la meilleure défense
- par tirage au sort

Équipe absente = -1pt / match

#### **Article 4 :**

Les clubs ayant plusieurs sites pour effectuer les rencontres à domicile devront communiquer le lieu et l'heure de ces dernières 10 jours avant la date du match si elles venaient à être modifiées. Passé ce délai, l'adversaire pourra refuser ce changement.

#### **Article 5 :**

La participation à cette compétition, implique l'acceptation et respect du présent règlement.

Le District du Cher décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de ces rencontres. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de son équipe.

#### **Article 6 :**

Ce Challenge départemental Futsal est placé sous l'égide du Fair Play. Si toutefois une attitude violente ou brutale venait à se produire de la part d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un éducateur, le Comité Directeur du District pourrait prononcer le retrait immédiat de toute l'équipe pour la suite de la compétition.

#### **Article 7 :**

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission du Football Diversifié conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue du Centre et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.